



Négociation Salariale

=

Salaire de la Peur !

INFO / GROUPE

Résultat des Négociations Salariales qui ont eu lieu le 8 février 2017 : **Propositions de la Direction**

➤ **Ouvriers/employés :**

Augmentation Générale (AG) : + 0,8 % (pour un salaire de 1600 € net = 13 €)

Augmentation Individuelle (AI) : + 0,59 %

➤ **Techniciens :**

Augmentation Générale : + 0,6 %

Augmentation Individuelle (AI) : 1,6 %

➤ **Pour les RU :** une prime annuelle équivalente à un demi mois de salaire.

La direction de PSA a confirmé : Que les ventes mondiales avaient augmentées pour la 3^{ème} année consécutive. Que les bénéfices qui vont être annoncés le 23 février seront excellents.

Nous ne pouvons pas cautionner une telle politique salariale. C'est une honte de remercier les salariés de cette façon, c'est de la provocation. Nous ne signerons pas un accord de Misère. Nous ferons une consultation salaire la semaine prochaine, merci d'y répondre.

Commentaire de la Direction, qui démontre bien que la Croissance et les fruits de cette croissance ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Xavier Chéreau, Directeur des Ressources Humaines du Groupe, déclare, " Dans le cadre de l'accord Nouvel Elan pour la Croissance signé en juillet 2016, notre volonté est de mettre en place une politique salariale équilibrée qui conjugue distribution des fruits de la croissance, valorisation des résultats des salariés et maîtrise des coûts, pour pérenniser la performance du Groupe, et les emplois associés. "

La CGT défend une revendication essentielle : L'augmentation du salaire de base de 300 € par mois pour tous les salariés (soit 1,98 € de l'heure d'augmentation).

Le salaire de base c'est l'essentiel de notre paye. C'est avec ça que l'on doit vivre tous les mois. Chez PSA, la paye d'un ouvrier en doublage sur chaîne (CDI ou intérimaire) est constituée :

- à 84,6 % du salaire de base
- à 7,2 % du 13^{ème} mois
- à 5,8 % de la prime d'équipe (ICH)
- à 1,5 % de la prime de ligne montage
- à 0,9 % de la prime de rentrée

Augmenter le salaire de base a des conséquences directes :

- L'augmentation tombe tous les mois.
- Augmentation des primes qui sont liées au salaire de base
- Augmentation de notre future pension de retraite
- Augmentation de la prime en cas de départ (volontaire ou non).

C'est maintenant qu'il faut se faire **entendre avant le 13 février**, en agissant par des actions collectives, **poser les outils et dire STOP !** Si nous voulons obtenir une meilleure répartition de la croissance, avec des augmentations dignes de ce nom, **il faut agir TOUS ENSEMBLE !**

c'est collectivement qu'il faut Agir pour dire STOP !



**ENSEMBLE
TOUT DEVIENT
POSSIBLE**

ACTUALITE Site de SOCHAUX / BELCHAMP

L'organisation du travail sur le site de Sochaux reste une **Enigme Permanente** quant à la perception du « **BON SENS** ». On est dans une organisation du travail qui piétine et fait du sur place en continu, forcément quand le grain de sable nous arrive, c'est l'affolement général avec toutes les conséquences qui vont avec. L'art de l'anticipation que nous avons acquis par le passé est resté malheureusement au Musée. Le constat de tout ce fracas, c'est qu'il devient urgent d'avoir une vraie dynamique d'embauche en CDI pour la pérennité de notre site. Ce n'est pas avec 170 embauches en CDI que l'on va être dans une situation de stabilité.

L'embauche de nos intérimaires en CDI doit être une priorité, avec une véritable prise en compte de nos besoins humains par entité. C'est la garantie d'une amélioration des conditions de travail, de la sécurité, et d'un gage de Qualité pour nos véhicules.

PROCESSUS de DÉCISION :



INFO / CHSCT / Pénibilité ?

Avec la mise en place de la loi El Khomri et du compte personnel d'activité au 1^{er} janvier 2017. Regardons de plus près...

Site de Sochaux

Chaque année, l'employeur doit inscrire des points-pénibilité sur le compte du salarié en fonction du poste qu'il occupe.

Mais, les facteurs de pénibilité ne sont reconnus que sous certaines conditions :

- ✓ Le travail de nuit (entre minuit et 5 heures) seulement s'il est effectué 120 nuits par an.
- ✓ Le travail répétitif seulement s'il est effectué dans un « cycle » inférieur à 30 secondes.
- ✓ L'exposition au bruit seulement s'il s'agit d'un bruit de plus de 81 décibels. (A Sochaux c'est **bouchons d'oreilles Obligatoire = 0 point**)
- ✓ Idem pour les vibrations, le port de charges lourdes, la chaleur ou le froid ...

La loi établit des critères drastiques pour attribuer aux salariés le moins de points possibles.

A Sochaux, les salariés ont découvert avec stupéfaction que ni le doublage, ni le travail en chaîne, ni le travail aux presses ne leur donnaient le moindre point ! Il n'y a guère que le travail de nuit qui permet de gagner 4 points par an.



Histoire Drôle / CPL / HC1

Des salariés de CPL alertent leur hiérarchie sur un problème récurrent dans leur secteur ou les conditions de travail se dégradent à la vitesse d'un cheval au galop. Le RF du coin qui se rapproche plus du « bourricot que du selle Français », dans sa façon d'aborder le problème posé par les salariés, et pour cause, vociférer c'est une « **Méthode de Terroristes** » suite à l'action commune des salariés qui ont fait valoir un droit de grève pour obtenir satisfaction. Cette personne devrait essayer d'analyser la situation avec du recul afin d'être dans la réalité des véritables problèmes qui se passent dans son secteur où règne un certain malheur !



A la CGT notre cerveau nous appartient !

LA GUEULE DU LION : Expo photos « des salariés dans l'entreprise » du 11/02 au 12/03 à l'ESPACE GANDHI 77 Grande Rue 25400 AUDINCOURT (entrée libre)



**Victoire aux Elections TPE
La CGT 1 ère organisation syndicale**